



SARL de famille et cotisations RSI

Par **jeanfrancoisrider**, le **30/01/2015 à 17:52**

Bonjour,rnrnrnrnrnrnrnJ'ai constitué une SARL de Famille voici 6 mois, avec la mise en compte courant de la valeur du bien. L'objet est de mettre en location saisonnière ce bien et que les loyers me remboursent l'investissement. Donc pas de salaire, et pas de bénéfices pour le moment. Pour le moment mon CA est de 0. rnrnrnrnLe problème est que le RSI m'a contacté et exige 1300€ par trimestre pour ma couverture sociale. rnrnrnrnMa question est donc, comment faire pour m'exonérer du RSI sachant que j'ai déjà une couverture sociale par ma femme.A noter je suis gérant majoritaire, et j'ai le sentiment que le problème vient de la. rnrnrnrnrnrnrnMerci de vos témoignages ou conseils sur ce point.

Par **moisse**, le **01/02/2015 à 19:35**

Votre sentiment est le bon, vous êtes gérant majoritaire d'une sarl (le familial est sans importance) et à ce titre relevez du régime social des indépendants.rnJe suppose que vous avez déposé une somme en compte courant d'associé en vue de réaliser un investissement.rnFranchement je ne vois pas l'intérêt du procédé, la solution SCI paraissant bien adaptée à votre projet.rnCeci étant il vous suffit d'être gérant minoritaire sans activité salariée pour ne relever d'aucun régime social obligatoire.